



17.3923

**Motion Nantermod Philippe.
Strommarkt.
Liberalisierung des Zählermarkts****Motion Nantermod Philippe.
Marché de l'électricité.
Libéralisation des compteurs**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 19.09.19

Nantermod Philippe (RL, VS): Nous reprenons ici un bout du débat que nous avons tenu en 2017 lorsque nous avons examiné la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité. Il s'agissait de la transformation du réseau électrique. Il y a eu un ping-pong entre les deux chambres, un débat sur les compteurs électriques. Notre conseil était favorable à la libéralisation de l'accès aux compteurs électriques tandis que le Conseil des Etats ne voulait pas en entendre parler, sachant qu'au milieu des débats le Tribunal fédéral avait tranché en notre faveur en jugeant possible une ouverture du marché. En fin de compte, comme c'est toujours le cas, le Conseil des Etats a gagné. Madame Leuthard, conseillère fédérale en charge du dossier à l'époque, avait annoncé dans notre conseil que si nous renoncions à cette libéralisation dans le projet de l'époque, il serait possible de l'inscrire dans un projet de révision ultérieur.

La promesse ayant été faite, j'ai voulu m'assurer qu'elle serait tenue en déposant "subito presto" une motion pour demander la libéralisation des compteurs. De quoi s'agit-il? En quelques mots, le compteur électrique que l'on a à la maison n'est plus forcément le compteur que l'on avait l'habitude de voir avec des disques et des chiffres qui tournent. C'est devenu un compteur que l'on dit – mais c'est un abus de langage – "intelligent". De nombreuses PME suisses en inventent, en créent. Il y a de l'innovation là-dedans. Les informations enregistrées par un compteur électrique permettent de savoir quand on était à la maison, quelle est la consommation correcte que l'on fait. Quand on a des panneaux photovoltaïques sur le toit, le compteur électrique permet de mieux gérer la production de ces panneaux: on peut vendre l'électricité produite. Certaines petites entreprises mettent au point des technologies très intéressantes dans ce domaine.

Aujourd'hui, les exploitants du réseau ont trouvé là parfois un marché assez juteux puisqu'ils ont plus ou moins un monopole – la situation n'est toujours pas très claire. Ils peuvent non pas vendre mais louer ces compteurs électriques. Très souvent, pour le consommateur final, la facture de la location du compteur est plus élevée que la facture d'électricité elle-même! C'est un peu une poule aux oeufs d'or, ce qui fait que de nombreux opérateurs de réseau se battent contre l'idée d'une libéralisation des compteurs d'électricité.

Le Conseil fédéral, d'ailleurs, dit dans son avis publié en réponse à ma motion: "Une libéralisation au moins partielle ... est possible, à condition toutefois de pouvoir l'encadrer correctement pour maximiser son efficacité entre les acteurs concernés (gestionnaires de réseaux, consommateurs, producteurs et prestataires de services)."

Il n'est évidemment pas question ici de permettre à tout un chacun de vendre des compteurs électriques, d'inventer n'importe quoi, de vous planter un ampèremètre dans votre cave en vous faisant croire qu'il vous permettra de comptabiliser les kilowattheures qui entrent chez vous. Non, il s'agirait naturellement d'un marché contrôlé, d'un marché régulé, mais d'un marché un peu plus ouvert que celui que l'on connaît aujourd'hui.

Et d'ailleurs, le 17 octobre dernier, l'Office fédéral de l'énergie a publié un communiqué de presse qui accompagnait une procédure de consultation dans lequel il informait qu'il est favorable à la liberté de choix des systèmes de mesure, en nous disant que le prix des prestations de mesure fournies par les gestionnaires de réseau est parfois excessif et qu'il existe des problèmes de qualité au niveau de la mise à disposition des données. Pour cela, il proposait, dans l'avant-projet de modification de la loi envoyé en consultation, une ouverture du marché des compteurs électriques. Je ne sais pas aujourd'hui quel a été le résultat de cette procédure de consultation; on ne trouve rien aujourd'hui sur le site de l'Office fédéral de l'énergie. La consultation s'est terminée au mois



de janvier dernier, mais je pense que la motion dont nous débattons aujourd'hui est l'occasion d'aller un peu plus loin dans le débat sur l'ouverture partielle du marché des compteurs électriques afin de permettre à des PME d'innover et de trouver des solutions intelligentes en relation avec les énergies renouvelables. Je vous remercie d'accepter cette motion.

Sommaruga Simonetta, Bundesrätin: Der Motionär möchte den Bundesrat beauftragen, dem Parlament eine Vorlage zur Änderung des Stromversorgungsgesetzes zu unterbreiten. Das Ziel ist, dass die Stromkundinnen und -kunden zumindest teilweise ihre Messdienstleister frei wählen können. Es geht dabei um den Verkauf, die Vermietung, die Installation von Mess- und Steuersystemen sowie Dienstleistungen und Messungen. Diese sollen nicht, wie das heute der Fall ist, den Netzbetreibern vorbehalten bleiben, sondern es soll eine Öffnung vorgenommen werden.

Diese Motion, Herr Nantermod, wurde im September 2017 eingereicht. Sie mussten jetzt bis zur Beratung lange warten. Die Stellungnahme des Bundesrates liegt auch naturgemäss fast schon zwei Jahre zurück. Der Bundesrat hat sich damals grundsätzlich offen gezeigt, hat dann aber mehr aus verfahrenstechnischen Gründen die Motion zur Ablehnung empfohlen. Sie haben es richtig bemerkt: In der Zwischenzeit ist ja mit der Vernehmlassung zum Stromversorgungsgesetz auch zumindest die Frage einer Teilwahlfreiheit für die Konsumenten in diesem Bereich der Messdienstleister und Messgeräte unterbreitet worden.

Was ich Ihnen sagen kann: Die Antworten auf diesen Vorschlag – nicht nur, aber auch auf diesen Vorschlag – im

AB 2019 N 1715 / BO 2019 N 1715

Rahmen der Vernehmlassung zum Stromversorgungsgesetz gehen ein bisschen in verschiedene Richtungen. Es gibt diejenigen, die die volle Wahlfreiheit wollen, es gibt aber auch andere, die das Monopol beibehalten wollen. Das können Sie sich vorstellen. Bei den Überlegungen, die wir uns jetzt hier machen, sehen wir es schon so – und insofern haben wir hier keine Differenz zu Ihnen –, dass eine Öffnung des Messwesens, sei es eine Teil- oder eine vollständige Öffnung des Messwesens, auch ein grosses Innovationspotenzial hat. Dem können wir beipflichten. Wo wir Ihnen ebenfalls beipflichten – da hat Ihnen meine Vorgängerin bereits beige-pflichtet –, ist, dass zum Teil bei den Preisen die Bedingungen einfach so sind, dass der Wettbewerb nicht wirklich voll durchschlagen kann.

Sie hören die Offenheit des Bundesrates, die er ja auch bereits bei der Lancierung der Vernehmlassung zum Ausdruck gebracht hat. Ich kann Ihnen heute nur so viel sagen: Der Bundesrat wird über diese Frage – Öffnung des Messwesens – demnächst entscheiden. Er wird sich auch im Rahmen der Kenntnisnahme der Vernehmlassung zum Stromversorgungsgesetz mit dieser Frage beschäftigen.

Ich kann dem Entscheid des Bundesrates heute leider nicht vorgreifen, aber Sie hören: Sie stossen auf offene Ohren – so viel kann ich sagen.

Hausammann Markus (V, TG): Danke, Frau Bundesrätin, für Ihre Offenheit in dieser Frage. Die Zählgeräte, die eingesetzt werden, können ja heute viel mehr als Strom zählen. Sie könnten auch steuern usw. Wäre es ein gangbarer Weg, dass die Netzbetreiber – ich verstehe, dass sie zu ihrer Sicherheit ein gewisses Monopol haben wollen – wenigstens die zusätzlichen Funktionen freischalten müssten, die eben den Hauseigentümern dienen könnten?

Sommaruga Simonetta, Bundesrätin: Besten Dank für diese Frage. Es wäre theoretisch möglich, dass man sagt, dass sie mindestens den Zugang zu den neuen oder zusätzlichen Möglichkeiten gewähren sollten. Der Bundesrat war eigentlich der Meinung, dass wir jetzt mit einer Teilöffnung den Zugang nicht nur in diesem Bereich ermöglichen, sondern dass wir die Leute auswählen lassen, welche Messgeräte sie wollen. Ich denke, hier könnte es tatsächlich sinnvoll sein, dass ein Wettbewerb vorhanden wäre. In diesem Sinne werden wir das sicher auch prüfen. Wir müssen das jetzt bei der Stellungnahme in Bezug auf das weitere Vorgehen im Rahmen des StromVG generell überlegen.

La présidente (Moret Isabelle, première vice-présidente): Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 17.3923/19465)

Für Annahme der Motion ... 43 Stimmen

Dagegen ... 139 Stimmen

(2 Enthaltungen)